

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS SFR « JEU ANNIVERSAIRE »

### ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE

LA SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE, SFR, Société Anonyme au capital de 3 423 265 598,40 euros identifiée sous le numéro 343 059 564 RCS Paris, dont le siège administratif est situé 12 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 93634 La-Plaine-Saint-Denis Cedex et dont le siège social est situé **1 Square Béla Bartók 75 015 Paris** ( ci-après désignée « **l'Organisateur** »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Anniversaire » (ci-après désigné le « **Jeu-Concours**»).

Les modalités de mise en œuvre du **Jeu-Concours** pour les participants (ci-après désignés « **Participants** ») et celles de désignation de ses gagnants (ci-après désignés « **Gagnants** ») sont décrites dans le présent Règlement (ci-après « le **Règlement** »).

### ARTICLE 2. DATES DU JEU CONCOURS

Le **Jeu-Concours** se déroule du **Lundi 2 Février 2015 à 10H00 au Vendredi 28 Février 2015 à 23H59** sur l'adresse URL <http://forum.sfr.fr/t5/Anniversaire-du-forum/bd-p/2-ans-merci> (ci-après désigné le « **Site** »).

### ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au **Jeu-Concours** est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au **Jeu-Concours**, les **Participants** doivent successivement :

- Se connecter au Site avec leurs identifiants via l'URL <http://forum.sfr.fr/t5/Anniversaire-du-forum/bd-p/2-ans-merci>

S'ils ne disposent pas de compte : créer un compte en remplissant le formulaire d'inscription.

Le **Jeu-Concours** est composé de 3 défis (un défi Assistance, un défi Gestion et un défi Offre) et se déroule de la manière suivante :

- Chaque Participant doit participer à au moins 1 des 3 défis (assistance, gestion et offre) proposés dans le « jeu anniversaire » : chaque défi comprend 3 questions à choix multiples (pour chaque question : 3 propositions pour 1 seule bonne réponse).
- La participation du Participant au **Jeu-Concours** est enregistrée si ce dernier réalise au moins 1 défi (il répond au minimum à 3 questions) et au moins une bonne réponse est obtenue
- Pour valider sa réponse à une question, le Participant clique sur « **J'approuve cette réponse** ».
- Si la réponse du Participant est correcte, le message « **Bravo votre réponse est approuvée !** » apparaît sur l'écran du participant et valide par la même la réponse de l'utilisateur.
- Si la réponse du participant est fautive, le message « **Désolé, ce n'est pas la bonne réponse** » apparaît sur l'écran du participant.

- Chaque bonne réponse correspond à une chance au tirage au sort (maximum : 9 chances au tirage au sort final).
- Le Participant peut effectuer un défi autant de fois qu'il le souhaite dans le but d'améliorer son score, et donc ses chances au tirage au sort.
- Pour chaque défi, seul le dernier score effectué est retenu pour le tirage au sort

Un tirage au sort sera organisé parmi tous les Participants ayant correctement répondu à au moins une des 9 questions proposées.

Un Participant (même nom, même adresse) ne pourra créer qu'un seul compte sur le Forum SFR. Autrement sa participation serait invalidée et ne serait pas incluse dans le tirage au sort.

#### **ARTICLE 4. PARTICIPANTS**

Le **Jeu-Concours** est ouvert à toute personne physique, membre du Forum SFR sur la période du **Jeu-Concours**, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, à l'exception :

- Des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que des membres de leur famille proche (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint

Tout Participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou d'un tuteur pour participer au **Jeu-Concours** et doit accepter le Règlement. L'Organisateur pourra demander à tout moment à tout Participant mineur de justifier de cette autorisation et le cas échéant, disqualifier le Participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du **Jeu-Concours** par l'Organisateur sans que celui-ci n'ait à s'en justifier. Toute inscription ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue au Règlement, sera considérée comme nulle. Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du Règlement rendra la participation invalide. La participation au **Jeu-Concours** implique l'entière acceptation au Règlement tel que cela est mentionné à l'article 12.

Toute inscription au **Jeu-Concours** après 23H59 le 28 Février 2015 ne sera pas prise en compte.

#### **ARTICLE 5. DESIGNATION DU GAGNANT**

Le Gagnant sera désigné par un tirage au sort organisé le mercredi 4 mars 2015 à 11 h parmi les Participants au **Jeu-Concours** qui auront correctement répondu au moins à une question de l'un des 3 défis (Assistance/Gestion/Offre) pendant la période du **Jeu-Concours**.

#### **ARTICLE 6. DOTATION**

Le Gagnant se verra attribué un smartphone Samsung Galaxy Note IV, Couleur noire, 32 Go, simlocké SFR d'une valeur commerciale unitaire de 349,99€ TTC.

## **ARTICLE 7. ATTRIBUTIONS DE LA DOTATION**

La dotation sera attribuée après vérification de l'éligibilité du Gagnant au titre de sa participation.

L'Organisateur se réserve notamment la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité du Gagnant afin de vérifier la véracité des informations fournies lors de l'inscription.

Le Gagnant sera informé de sa victoire par courrier électronique dans un délai de 72 heures à compter de la date désignation du Gagnant. Cette communication s'effectuera sur l'adresse mail communiquée lors de leur inscription sur le Site.

Le Gagnant devra confirmer qu'il accepte bien son gain en répondant à ce mail dans un délai de 5 (cinq) jours à compter de sa réception. Passé ce délai, le Gagnant perdra définitivement le bénéfice de sa dotation sans qu'aucun recours ne puisse être exercé

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non réception du courrier électronique annonçant le gain par suite d'erreur dans l'adresse électronique indiquée par le Participant lors de son inscription au **Jeu-Concours** sur le Site ou suite à un dysfonctionnement informatique ou pour tout autre motif.

Si le Gagnant ne voulait ou ne pouvait pas prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation de la part de l'Organisateur. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalueur en espèces, ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Tous les frais exposés postérieurement au **Jeu-Concours** notamment pour l'entretien et l'usage de la dotation sont entièrement à la charge du Gagnant.

En cas de survenance d'un évènement indépendant de sa volonté notamment lié à des circonstances imprévisibles, l'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent sans qu'aucun recours ne puisse être exercé par le Gagnant. Le Gagnants sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 8. RESPONSABILITE**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au **Jeu-Concours** et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du **Jeu-Concours**. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient

parvenir à se connecter au Site ou à y participer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

#### **ARTICLE 9. FORCE MAJEURE**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de Force Majeure, tel que cela est défini par la jurisprudence française, le **Jeu Concours** venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

#### **ARTICLE 10. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations requises sur le Site à savoir l'email, le nom et prénom sont collectées par l'Organisateur et utilisées afin d'exécuter un service conforme à ses attentes, de contacter les Participants, d'administrer la plate-forme, et de conserver une trace des échanges et transactions.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du **Jeu-Concours**, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que dans le strict cadre du **Jeu Concours**.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourront être exercés sur simple demande écrite mentionnant son nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

**SFR Service Clients- Accès, rectification, opposition-  
TSA 73 917  
62 978 Arras Cedex 9**

Afin de personnaliser le Site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du Participant au **Jeu Concours**.

Ce cookie a pour objet exclusif d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le Site et notamment sur chacun des écrans permettant de conserver des informations sur la participation du Participant (date et heure de la consultation, page consultée, date et heure du clic, lieu du clic...).

Il est cependant possible pour le Participant de s'opposer à l'enregistrement des cookies en configurant son navigateur de la manière suivante :

Pour Microsoft Internet Explorer :

1. Choisir le menu " Outils " (ou " Tools "), puis " Options Internet " (ou " Internet Options ")
2. Cliquer sur l'onglet " Confidentialité " (ou " Confidentiality ")
3. Sélectionner le niveau "Bloquer tous les cookies" à l'aide du curseur

Pour Mozilla Firefox :

1. Choisir le menu " Outils " > " Options " ou "Firefox" > "Préférences" sur Mac
2. Cliquer sur l'onglet " Vie Privée "
3. Dans la zone Historique, pour l'option " Règles de conservation ", sélectionner " utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique. "

4. Positionner " Accepter les cookies tiers " à " jamais "

Pour Chrome:

1. Choisir le menu " Edition " > " Paramètres " ou "Chrome" > "Préférences" sur Mac
2. Cliquer sur l'option " Afficher les paramètres avancés... "
3. Dans la section " Confidentialité ", cliquer sur " Paramètres de contenu "
4. Sélectionner " Interdire à tous les sites de stocker des données. "
5. Cliquer sur " OK " pour enregistrer

Pour Safari :

1. Choisir le menu " Safari " > " Préférences "
2. Cliquer sur l'onglet " Confidentialité "
3. Dans la partie " Bloquer les cookies et autres données de site web", sélectionner " Toujours "

#### **ARTICLE 11. LOI APPLICABLE/ LITIGE**

Le **Jeu-Concours**, le Site, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi Française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce **Jeu Concours** devra, dans la mesure du possible, se régler par voie amiable. Les Participants seront invités à formuler leur contestation ou réclamation par écrit à l'adresse visée à l'article 1 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du **Jeu Concours**.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 12. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au **Jeu Concours** implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement ainsi que les conditions générales d'utilisation du Forum consultables à l'adresse suivante : <http://forum.sfr.fr/t5/custom/page/page-id/conditions-gales-utilisation>. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de bénéficier de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

#### **ARTICLE 13. REGLEMENT**

Le Règlement complet est accessible à l'adresse URL suivante : <http://forum.sfr.fr/t5/Anniversaire-du-forum/bd-p/2-ans-merci> pendant toute la durée du Jeu.

Le Règlement est disponible à toute personne qui en fait la demande avant la date de clôture du **Jeu Concours** à l'adresse suivante : « **Jeu Concours** « Jeu anniversaire »- SFR- 12 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 93634 La-Plaine-Saint-Denis Cedex ».